Tableau 4

ÉCHANGES COMMERCIAUX DU CANADA AVEC LES ÉTATS-UNIS

(millions de dollars canadiens)

COMPTE COURANT - non désaisonnalisé				POURCENTAGE DU TOTAL DES EXPORTATIONS/ IMPORTATIONS DU CANADA			TAUX DE VARIATION (%)	
COMMERCE DE MARCHANDISES	1986	1987	1988	1986	1987	1988	87-86	88-87
Exportations de marchandises	93 323	96 581	101 581	77,8	76,6	74,1	3,5	5,2
Importations de marchandises	76 407	79 154	87 992	69,4	68,7	69,0	3,6	11,2
Solde du commerce des marchandises	16 916	17 427	13 589					
COMMERCE DES INVISIBLES								
Recettes pour invisibles	16 009	15 227	18 418		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		-4,9	21,0
Paiements pour invisibles Solde concernant les	28 202	28 098	32 958				-0,4	17,3
invisibles	-12 193	-12 871	-14 540					
SOLDE TOTAL DU COMPTE COURANT	4 722	4 556	-952		·			_
COMPTE DE CAPITAL - non désaisonnalisé	;							
Total des créances canadiennes	-7 203	-7 900	-5 001					
Total des engagements canadiens	-2 128	7 127	7 102					
Solde du compte de capital	-9 330	-774	2 100					

Source: Statistique Canada, Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux, 67-001, quatrième trimestre 1988.

échanges bilatéraux portent sur les services, les transferts et les revenus de placement, un domaine où le Canada a toujours enregistré un déficit. Ces déficits habituels au compte des invisibles se sont généralement soldés par un excédent au compte courant bilatéral en faveur des États-Unis.

Les chiffres de Statistique Canada, portant sur l'année 1988, font voir au compte des invisibles un excédent de 14,5 milliards de dollars en faveur des États-Unis, les paiements et recettes du Canada se chiffrant à 33 milliards et 18,4 milliards de dollars respectivement. Par conséquent, le compte courant du Canada (qui englobe le commerce des marchandises et les invisibles) s'est donc soldé en 1988 par un déficit de 952 millions de dollars. Cet excédent en faveur des États-Unis correspond à moins de 1 % de la valeur totale des échanges bilatéraux de 1988, qui s'élevait à 240,9 milliards de dollars. Ainsi, le compte courant bilatéral était à peu près en équilibre au cours de l'année à l'étude.

Depuis quelques années, le maintien des fortes pressions exercées aux États-Unis en faveur de la restriction d'une vaste gamme d'exportations canadiennes — produits du secteur primaire, produits agricoles et produits manufacturés — montre que le Canada doit garantir son accès à son plus grand marché étranger et réduire sa vulnérabilité au protectionnisme américain.

Cette tendance a persisté en 1988 lorsque les États-Unis ont amorcé des enquêtes antidumping et de droits compensateurs sur divers produits canadiens, contingenté les importations d'aciers spéciaux et de bardeaux de cèdre, fendus et autres, et entrepris dans divers domaines des enquêtes visant la sauvegarde de la sécurité nationale et le respect des brevets. De plus, des mesures prises par les États-Unis ont menacé les importations canadiennes de nombreux produits primaires et manufacturés, allant de l'acier au carbone aux poissons de fond et aux homards, et donné lieu à des différends portant sur une vaste gamme de marchandises, y compris les produits laitiers, la laine, le contre-plaqué, ainsi que le saumon et le hareng.

Le Canada a travaillé sur plusieurs fronts pour protéger ses intérêts légitimes et aider l'industrie canadienne à lutter contre les mesures injustifiées des États-Unis. Il a fait des démarches auprès des décideurs américains au sujet de pratiques nuisibles telles que le *U.S. Export Enhancement Program* (un programme de primes à l'exportation des produits agricoles, qui est lourd de conséquences pour les exportateurs canadiens de blé) et une proposition formulée par l'Agence de protection de l'environnement en vue d'interdire l'utilisation de l'amiante. Le gouvernement canadien s'est opposé à la proposition rangeant le Canada parmi les pays visés par les accords de limitation volontaire des exportations d'acier; à la taxe discriminatoire que les